



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
Départementale
des Territoires
SAVOIE



BILAN 2022 DES TRAITEMENTS DES POLLUTIONS ET ATTEINTES DES MILIEUX AQUATIQUES

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

Directive cadre sur l'eau
Code de l'environnement



Différentes phases de la gestion des pollutions

On peut distinguer depuis la mise en place du dispositif en 2019 :

- des **actions de prévention**, qui ont porté sur l'amélioration des systèmes d'assainissement, de la gestion des effluents agricoles et industriels et sur des actions de sensibilisation des maires.
- des **actions de gestion de crise** : alerte, visite sur place, recherche de l'origine de pollution, des actions sur la pollution (stopper l'écoulement, confiner, résorber la pollution avec la mise en place de boudins, de papier absorbant...), des actions vis à vis de l'auteur de la pollution et de l'information des partenaires.
- des **actions post-pollution** : mise en conformité des établissements ou régularisation des ouvrages à l'origine des pollutions et suivi des pollutions.



Alerter, c'est agir

ddt-signalementddt73@savoie.gouv.fr

Pour CONSTATER & ÉVALUER, le premier réflexe à avoir face à une pollution est de relever le maximum d'informations qui permettront de la caractériser et d'en trouver son origine. De nombreux indices ont permis aux lanceurs d'alerte de détecter visuellement et rapidement une pollution des eaux aboutissant à :

85 signalements/an



Odeurs



irisation de surface



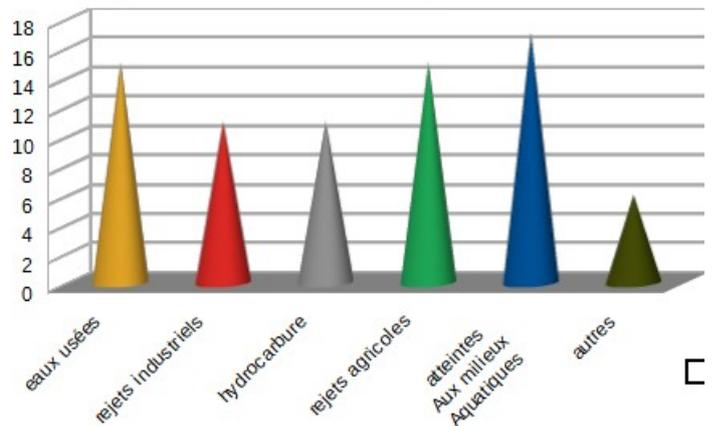
mousse



mortalité piscicole

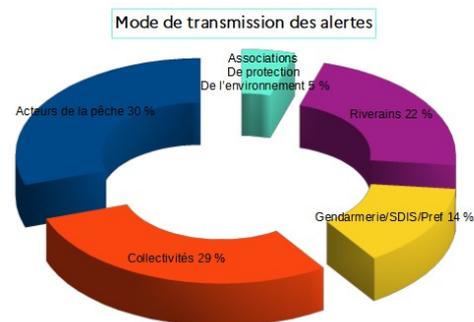
Notez donc : la présence d'odeurs, la couleur et la consistance des effluents, la mortalité piscicole, le lieu, l'heure et les conditions météorologiques afin de compléter le formulaire de signalement et de l'envoyer sur le courriel dédié. Ces éléments d'informations sont utiles pour déterminer la nature de l'événement et en trouver l'origine.

Nature de l'événement



Dans cette étape d'alerte, les points d'entrée incontournables restent les acteurs de la pêche et les collectivités locales, suivi de près par les riverains.

Une fois constatée, si la pollution n'a pas pu être contenue sans dommage pour l'environnement, les pompiers ont été prévenus dans un délai très bref (15 interventions du SDIS).



Mise en œuvre de la police de l'environnement

Le dispositif de signalement des pollutions a permis de répondre au double objectif de rendre plus efficace la coordination des services et de faciliter le traitement des suites.

- **35** dont les origines sont difficilement Identifiables ;
Et qui font l'objet d'investigations complémentaires pour en déterminer l'origine

- **50** dont les origines ont été identifiées ,
le plus souvent par une enquête de terrain.

Les services ont été mobilisés pour :

↳ Acquérir des informations

↳ Evaluer les incidences

(eau potable, loisirs nautiques, activités agricole... etc)

↳ Faire cesser la pollution,

Et limiter notamment sa propagation

↳ Accompagner les collectivités dans la connaissance de ces réseaux d'eaux pluviales et de la mise en œuvre de son pouvoir de police

↳ Poursuivre administrativement ou pénalement l'auteur de la pollution le cas échéant

- **42** constats réalisés

DONT

15 interventions du SDIS pour faire cesser la pollution et ou limiter la propagation de la pollution

pour permettre de remonter jusqu'à la (aux) source(s) de pollution

DONT

5 signalements avec un engagement de poursuite pénale (PV)

- **24** suites administratives

DONT

Plusieurs courriers DDT (rappel à la réglementation / rapports de manquements administratifs / rappels police du maire, police des réseaux d'assainissement)



Objectifs 2023

⇒ Finaliser le guide relatif à l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de leur pouvoir de police (déchets, réseaux, RSD) ;

⇒ Mettre en place la dématérialisation du formulaire de signalements pour une saisie simplifiée en ligne.